#### DECISION DU MAIRE EN DATE DU 4 OCTOBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

## EXHUMATIONS DE CASES COMMUNALES POUR MISE À L'OSSUAIRE ANNÉE 2023

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal

du 28 mai 2020 visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;

- Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;
- Vu l'estimation du besoin inférieure au seuil de procédure de 25 000,00 Euros HT et la demande de devis réalisée pour le marché des reprises des caveaux communaux de l'année 2023;
- Considérant la proposition présentée par la Société Aubin Funéraire qui est apparue satisfaisante pour la commune;

**DECIDONS** 

#### Article 1:

Il est conclu un marché à procédure adaptée avec la Société Aubin Funéraire, pour le marché d'exhumation de corps des cases communales suivi du transfert vers l'ossuaire communal du cimetière de la Chapelle.

Le présent marché est conclu pour l'année 2023.

#### Article 2:

Le présent marché est conclu avec un montant minimum de 1 000,00 Euros TTC et maximum de 7 000,00 Euros TTC. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Ville 2023.

Le budget affecté aux exhumations administratives pour l'année 2023 est de 19 400.00 euros

#### Article 3:

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 4 OCTOBRE 2023

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 2 3 OCT. 2023 Publié ou notifié le : 2 3 OCT. 2023



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : VILLE GAP (05) |Utilisateur : ACTES VILLE

## Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : D2023\_10\_408

Objet: EXHUMATIONS DE CASES COMMUNALES POUR MISE À

L'OSSUAIRE

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2023-10-04 00:00:00+02

Nature de l'acte : Actes individuels

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 9.1 - Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique: 005-210500617-20231004-D2023\_10\_408-AI

URL d'archivage : Non définie

Notification: Non notifiée

## Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	880 o
Nom métier: 005-210500617-20231004-D2023_10_408-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	52 Ko

Nom original: D\_13229.pdf

Nom métier:

99\_AI-005-210500617-20231004-D2023\_10\_408-AI-1-1\_1.pdf

# Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message	
Posté	23 octobre 2023 à 14h48min34s	Dépôt initial	
En attente de transmission	23 octobre 2023 à 14h48min34s	Accepté par le TdT : validation OK	
Transmis	23 octobre 2023 à 14h48min35s	Transmis au MI	
Acquittement reçu	23 octobre 2023 à 14h48min46s	Reçu par le MI le 2023-10-23	